

Alors qu'attend la Ville pour coordonner ces actions, pour leur donner une nouvelle dynamique s'inscrivant dans le temps, pour s'impliquer directement dans des relations avec des collectivités de pays émergents ?

Le Maire au cours de sa campagne avait insisté sur la vitalité et la générosité du tissu associatif et sur sa volonté d'encourager et de promouvoir ses initiatives.

Essor de Versailles suggère que dans un premier temps la Ville constitue un groupe de travail ou une commission extra municipale pour faire l'inventaire de toutes les actions de coopération et pour déterminer les lignes d'une politique cohérente .

Les travaux d'ESSOR de Versailles depuis 14 ans

Chaque numéro de la revue s'ouvre par une analyse de la vie communale.

Livre "On l'appelle Versailles - Une Ville sous le regard d'un citoyen", de 1995

numéro 1 de octobre 1996: Les exclus à Versailles : l'occupation de la cathédrale par les sans-papiers en 1996 - Les jeunes à Versailles - La politique vélo à Versailles

numéro 2 de mai 1998 : Le développement de Versailles - L'Islam à Versailles au-delà des clichés

numéro 3 de septembre 1999 : L'urbanisme à Versailles - Les Conseils de quartiers à Versailles, à Lille et à Grenoble - L'accueil dans les crèches - La faiblesse de la politique du vélo à Versailles

numéro 4 de janvier 2001 - Numéro spécial sur les grands enjeux avant les municipales de 2001 :

L'institution municipale en France - Versailles au défi de la modernité - Se déplacer autrement à Versailles - Le développement économique et les grands projets - L'action sociale de la ville - La politique culturelle; peut-on vivre jeune à Versailles ? - La politique financière de la ville

Face à face avec l'équipe municipale avant la campagne des municipales devant 300 versillais le 1er février 2001

Dossier d'analyse : «La Communauté de Communes du Grand Parc : une analyse sans fard » de janvier 2003

numéro 5 de janvier 2003 : Une ville riche en associations - Brève sociologie des quartiers de Versailles - Mieux connaître nos centres socioculturels - Le rendez-vous manqué des Conseils de quartier - Un tournant décisif : la ZAC des Chantiers et le PLU - Une intercommunalité minimaliste : la communauté de commune du Grand Parc

Plusieurs notes d'analyse sur la ZAC des Chantiers et le PLU : «Oui à la ZAC des Chantiers mais pas n'importe laquelle» en date du 24 mars 2003, «Revoir le projet de ZAC des Chantiers après l'expression défavorable des Versillais dans l'enquête publique» en date du 19 juin 2004 pour le conseil municipal du 12 juillet

numéro 6 de janvier 2004 :

La sécurité routière à Versailles - Les Conseils de quartier à petits pas - Satory aujourd'hui et demain - Les personnes âgées à Versailles

Création début 2004 du site internet <http://essorde-versailles.free.fr>

numéro 7 des 10 ans d'Essor de Versailles de mars 2005 en 2 parties : 1) Les exclusions à Versailles : le logement - 2) Les relations entre la Ville et le Château (en couleur)

Soirée-débat du 15 avril 2005 : " Les relations Ville-Château " sur la base du dossier de mars avec la participation du Maire et du Délégué Général du Château

numéro 8 de février 2006 : Les exclusions à Versailles : deuxième partie - la prison et les situations de très grande précarité - L'Enseignement supérieur et Versailles

Soirée-débat du 21 novembre 2006 : «Enseignement supérieur et recherche, un atout pour les territoires. L'exemple de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines».

Numéro 9 de février 2007 : Enseignement supérieur et recherche à Versailles : notre débat du 21 novembre 2006

Numéro 10 de janvier 2008 : Etat des lieux et grands enjeux pour Versailles demain à travers 23 sujets clés (numéro spécial avant les municipales)

Contribution à l'élaboration du Plan Local de

Déplacement du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles (septembre 2008)

Numéro 11 de janvier 2009 : Le développement économique de Versailles - La préservation d'un commerce de proximité. La coopération décentralisée : Versailles à la traîne

Essor de Versailles

association loi 1901

Un OBSERVATOIRE de la vie communale, indépendant de toute représentation au Conseil municipal, qui s'exprime publiquement chaque année sur la vie de la commune et sa gestion.

UN CLUB DE RÉFLEXION qui réunit sans distinction d'appartenance tous les habitants de Versailles qui veulent réfléchir ensemble à l'avenir de leur ville, et proposer aux responsables de la vie locale les actions d'adaptation les mieux appropriées.

Un MOUVEMENT CIVIQUE LOCAL qui rassemble les Versaillaises et les Versillais soucieux du meilleur essor possible de leur ville, et résolu à donner un nouvel élan à la vie démocratique de leur commune.

Nos neuf valeurs :

Le courage d'innover

Le sens de la collectivité

L'attention aux évolutions du monde

L'exigence de rigueur dans la gestion

Le développement de la vie démocratique

La solidarité active avec les plus démunis

Le respect absolu de toute personne

Le souci de la culture pour tous

La préoccupation de l'environnement

Cette revue est une publication de l'association "Essor de Versailles" B.P. 261 78002 Versailles cedex Tél. : 06 17 15 07 81

site internet : <http://essordeversailles.free.fr>

Directeur de la publication : Philippe Domergue

Comité de rédaction

Christiane Babault, Christine Breitenstein, Dominique Brière, Franklin Claude, Michel Jay, Jean-Claude Mariannie, Michel Mercadier, Michel Phelippeau.

Maquette : Jean Claude Mariannie

Photogravure et impression : Micropubli tel : 01 30 56 15 50

Dépot légal : janvier 2009

Année après année, la ville change...

L'essor de Versailles

...veillons à son avenir

N° 11 Janvier 2009

Editorial

Quels projets pour Versailles ? Quelle mobilisation des citoyens ?

Double crise pour Versailles. La municipalité a mis le développement économique au cœur de Son Action. La situation financière est saine et permet de mener de nouveaux investissements sans trop de contraintes. Mais certains projets prêts sont remis en cause et la page est blanche pour l'avenir, même si des opportunités intéressantes se présentent. Tout ceci sur fond de crise économique sans doute durable. Double raison alors d'associer les forces vives de la cité à la construction d'un avenir ambitieux. Versailles est riche en compétences dans tous les domaines. Travaillons ensemble.

L'équipe de rédaction

La population de Versailles augmente légèrement ...avant le départ des militaires

D'après le dernier recensement, la population totale légale millésimée 2006 de Versailles est de 89 490 habitants contre 88 476 en 1999, ce qui représente une progression de 1.15%. Ce nouveau chiffre entre en vigueur au 1er janvier 2009 avec ses conséquences par exemple sur les dotations budgétaires venant de l'Etat. Dans le même temps, la population municipale (sans doubles comptes notamment ceux des militaires qui ont un domicile ailleurs) s'établit à 87 549 habitants contre 85 361 (+2.5%).

Ces taux de progression restent plus faibles que ceux constatés pour les Yvelines (où la population municipale passe de 1 354 304 à 1 395 804 habitants soit +3.76%), pour la Région Ile-de-France (+ 5.24% de 10 952 011 à 11 532 398) ou pour la France (+4.93%, de 60 185 831 à 63 185 925). Et le départ des militaires devrait conduire à une baisse sensible qui gommerait la hausse enregistrée.

"La ville et le Château auront-ils un bel avenir ensemble ?"

Le numéro spécial des 10 ans d'Essor de Versailles portait ce titre évocateur. Assurément les relations entre le Maire et le Président du château se sont améliorées depuis les dernières élections. La réouverture permanente de la salle du Jeu du Jeu de Paume est en cours sous maîtrise de la Ville, ce que nous suggérons alors. Nous regrettons simplement que l'accès de ce haut lieu de l'histoire de France devienne payant. On discute de la réfection oh combien nécessaire sur le plan pratique et sur le plan esthétique de la Place d'Armes mais malheureusement sans remettre en cause le stationnement : il est vrai que ses revenus constituent la principale ressource de la Ville en provenance du tourisme (3 millions d'euros). Autre symbole fort, la statue

équestre de Louis XIV "s'avance vers la ville" à la rencontre des touristes : elle sera réinstallée au bas de la Place d'Armes en vue de la place Hoche et non à l'intérieur des grilles où certains voulaient la maintenir. Nous la placions, quant à nous, au carrefour des avenues Général De Gaulle, de l'Europe et de Paris à l'extrémité d'un espace reconquis sur la voiture mais le pas est significatif. Enfin l'aménagement de la Place de l'Europe s'accompagnera bien d'une ouverture des Grandes Ecuries sur le Château. Mais les vrais enjeux sont ailleurs : les Mortemets et les Matelots après le départ des militaires constituent avec Satory les deux opportunités majeures pour le développement de Versailles. C'est là que se joueront les relations entre la Ville et le Château avec une mixité harmonieuse entre extension du Parc et nouveaux équipements publics de haut niveau qui devraient logiquement s'intégrer dans le projet Paris-Saclay (cf développement économique p.5).

Nouveau climat au conseil municipal

Les incompatibilités entre personnes ont disparu et le climat est serein. L'opposition de gauche est devenue la vraie opposition. L'opposition de droite se veut "indépendante" et continue à contester les projets de logements sociaux dont la construction est pourtant une obligation légale et une obligation morale.

Conseils de quartiers

Les conseils de quartier ont été renouvelés le 15 novembre (collège des associations sauf Satory) et le 22 novembre (collège des habitants et associations de Satory). Pour le collège des habitants, le bilan est synthétisé dans le tableau joint. La participation s'améliore légèrement mais encore une fois on peut déplorer le faible délai entre la publication des listes et le vote et l'absence d'informations sur les candidats. Le jeu démocratique est peu



ouvert pour des élections pourtant obligatoires (ville de plus de 80 000 habitants), ayant le même caractère légal que les élections municipales. **On peut remarquer un nouvel échec à Satory pour faire émerger un vrai conseil** malgré la participation. Tous les âges sont représentés mais l'âge moyen est plutôt élevé surtout à Montreuil (10 ans de plus !). Porchefontaine apparaît comme le quartier le plus dynamique et à la représentation la plus jeune.

quartier	Habitants base 1999	inscrits	votants	% participation 2008/2002	Candidats dont hommes	Elus	Age des élus	Age moyen
Chantiers	10 081	6 569	195	3.0 / 1.9	26 dt 18	10 dt 7	47-56	54.8
Clagny-Glatigny	12 676	7 612	299	3.9 / 4.0	19 dt 12	10 dt 4	40-68	51.5
Jussieu	7 213	4 171	181	4.3 / 4.0	13 dt 4	10 dt 3	22-86	52.8
Montreuil	15 671	10 452	275	2.6 / 4.4	23 dt 10	10 dt 3	47-75	64.6
Notre-Dame	17 676	12 054	425	3.5 / 2.5	45 dt 24	10 dt 7	38-75	53.9
Porchefontaine	7 477	4 875	455	9.3 / 5.7	24 dt 17	10 dt 7	26-65	45.6
Saint-Louis	10 040	6 088	300	4.9 / 4.8	34 dt 18	10 dt 6	29-80	51.4
Satory (1)	4 910	2 149	94	4.4 / 3.4	2 dt 1	2 dt 1	49-51	50
Instance Château Versailles		200	44	22.00	6 dt 6	3 dt 3	35-40	38
		54 171	2 268	4.2 / 3.8	192 dt 110	74 dt 41	22-86	

(1) normalement 8 élus mais seulement 2 candidats !

En ce qui concerne le collège des associations, 106 associations (un quart des 400 associations de Versailles) avaient déposé des candidatures dont 12 dans plusieurs quartiers : **une cinquantaine sont représentées dans un ou plusieurs conseils de quartiers (12% des associations)**. Sept associations ont des représentants dans au moins deux quartiers : VEI, SAVE, la PEEP, SOS victimes de la route, Essor de Versailles, le Secours Populaire et les AFC (27 postes sur 71 soit 38%). Là encore, Satory n'a pas pu faire le plein (une association pour deux postes).

Essor de Versailles, de par son attachement à la démocratie locale, s'est toujours intéressée aux conseils de quartier. Jusqu'ici, l'association avait décidé de ne pas faire acte de candidature aux collèges des associations des quartiers. Nous voulions éviter de disperser nos forces en raison de l'effort qui s'impose selon nous aux membres de ces conseils et nous préférons nous concentrer sur les sujets transverses concernant toute la ville et son bassin de vie.

Cette année, nous avons choisi de présenter quatre candidatures et nous sommes devenus membres des **conseils de Montreuil et de Saint-Louis**. Notre objectif est double :

- être en prise rapidement avec des sujets d'actualité issus du terrain qui pourront alimenter nos réflexions,
- participer au travail des conseils avec le souci de resituer celui-ci dans une vision globale de la ville.

Nous continuons ainsi notre mission de mouvement civique local.

Compte tenu de nos propositions récurrentes d'organisation améliorée des conseils de quartier, nous ne pouvons que **saluer la formalisation qui a prévalu dans l'organisation des élections à l'exception de quelques faits dispersés et la publication de la Charte que nous préconisons depuis longtemps.**

Cette charte appelle cependant plusieurs remarques de notre part. Il faut que tous les Versaillais puissent faire remonter, via un conseiller de leur choix, leurs observations sur l'existant mais aussi plus globalement leurs attentes, avec mise à l'ordre du jour éventuelle. Ceci suppose une information sur la procédure et sur les coordonnées des membres. Il faut que les tableaux de suivi soient obligatoires et pas seulement recommandés. Les comptes rendus

doivent être approuvés par tous les membres des conseils et pas seulement par les Présidents: internet permet une approbation rapide sans attendre la séance suivante puis une publication immédiate sur le site de la ville et dans les maisons de quartier. Le rôle de la mairie ne peut qu'être limité à un contrôle d'exactitude et à des renseignements complémentaires, à distinguer alors du texte lui-même. Si les commissions internes sont les bienvenues, il devrait

quartier	Habitants base 1999	inscrits	votants	% participation 2008/2002	Candidats dont hommes	Elus	Age des élus	Age moyen
Chantiers	10 081	6 569	195	3.0 / 1.9	26 dt 18	10 dt 7	47-56	54.8
Clagny-Glatigny	12 676	7 612	299	3.9 / 4.0	19 dt 12	10 dt 4	40-68	51.5
Jussieu	7 213	4 171	181	4.3 / 4.0	13 dt 4	10 dt 3	22-86	52.8
Montreuil	15 671	10 452	275	2.6 / 4.4	23 dt 10	10 dt 3	47-75	64.6
Notre-Dame	17 676	12 054	425	3.5 / 2.5	45 dt 24	10 dt 7	38-75	53.9
Porchefontaine	7 477	4 875	455	9.3 / 5.7	24 dt 17	10 dt 7	26-65	45.6
Saint-Louis	10 040	6 088	300	4.9 / 4.8	34 dt 18	10 dt 6	29-80	51.4
Satory (1)	4 910	2 149	94	4.4 / 3.4	2 dt 1	2 dt 1	49-51	50
Instance Château Versailles		200	44	22.00	6 dt 6	3 dt 3	35-40	38
		54 171	2 268	4.2 / 3.8	192 dt 110	74 dt 41	22-86	

être possible de réunir les commissions de plusieurs quartiers. Une réunion annuelle de tous les conseils devrait aussi permettre d'améliorer les pratiques et de traiter de sujets communs.

Faire participer les Versaillais et leurs associations au travail de la Ville

Les conseils de quartier sont un moyen important d'associer les Versaillais et leurs associations au travail de la ville dans les quartiers. **Les sujets de niveau communal suscitent aussi une large attente et le maire avait proposé lors des municipales des structures partenariales. Des expériences réussies peuvent être prolongées : le maire nous a confirmé le maintien de la Commission des circulations douces. D'autres peuvent être reprises.** Il est ainsi des ateliers de l'agenda 21 qui avaient mobilisé une certaine d'habitants, frustrés par l'arrêt brutal de la concertation et l'absence de priorités claires dans le texte publié : l'exercice serait à reprendre totalement mais serait d'un intérêt certain pour l'essor harmonieux de la ville.

Enfin de nouveaux thèmes devraient faire l'objet de structures permanentes (culture, coopération décentralisée-voir p.8...) ou temporaires (ZAC, OIN, Richaud, PION). Sachons utiliser la richesse des compétences des Versaillais. Un groupe de travail pourrait voir le jour sur le contenu du site internet dont la refonte nécessaire avait été annoncée.

Un budget de rigueur pour 2009

Le premier budget vraiment élaboré par la nouvelle municipalité est un budget particulièrement serré. **Les dépenses de fonctionnement sont fixées à 117.7 M€ (millions d'euros) contre 120.5 en 2008 soit une baisse en euros courants de -2.3% (-3.8% en valeur constante).** Les services extérieurs baissent de -5.8% à 10.6M€. **Mais surtout, pour la première fois, les dépenses de personnel qui représentent 56% des dépenses sont bloquées en euros courants donc régressent de -1.5% en valeur constante.** Alors qu'au 1er novembre, 80 postes étaient déjà non pourvus sur les 1826 postes budgétés, **la rationalisation des moyens devrait faire disparaître près de 60**

emplois car la masse salariale constante doit faire une place à la réévaluation générale des indices de la fonction territoriale et à l'avancement des personnels.

La répartition du budget de fonctionnement par secteur présente aussi les choix de la municipalité.

L'effort est maintenu par rapport à 2008 (progression supérieure à l'inflation attendue de 1.5%) pour le social (27.1 M€), la sécurité (5.7 M€) et l'économie locale (1.7M€). La progression reste positive en euros courants pour l'enseignement et la formation (15.4 M€), la culture (10 M€ avec +32% pour le Mois Molière qui ne coûte cependant que 0.19M€). Enfin les autres secteurs sont à la baisse : administration (20.8 M€), environnement (7.2 M€ dont la propriété en baisse de -4.3%), sports (3.7 M€), relations publiques (2.7 M€) et Habitat-urbanisme (1.6 M€).

Côté recettes, on doit encore dénoncer la diminution des dotations de l'Etat qui diminuent de -1.4% à 27.2M€. Les droits de stationnement sont réduits de -1.9% à 7.4M€. Les tarifs des services aux habitants pour 2008/2009 ont été augmentés de 3% en mai sur la base d'une inflation 2008 attendue alors à plus de 3% : la hausse à 13.3M€ est donc sensible puisque l'inflation ne devrait pas dépasser 2.8%. Les recettes des droits de mutation sont revus en baisse de -5.6% à 5M€ en raison de la crise immobilière.

La masse des impôts augmentera de 3.64% à 52.9M€ Compte tenu de l'élargissement des bases en volume, les impôts payés par les Versaillais devraient augmenter autour de 3.5% à patrimoine constant ; les taux effectifs seront votés en mars.

Le Budget d'Investissement s'élève à 30.3M€, montant totalement non comparable avec les 83.3 M€ de 2008 en raison des reports et réserves provenant du budget 2007.

A l'intérieur des 30.3M€, la partie consacrée à la gestion de la dette s'équilibre en recettes (emprunts) et dépenses à hauteur de 13.6 et 13.9 M€ respectivement : la dette est stabilisée à 62.5 M€ au 1er janvier 2009 contre 60.4 un an avant et 68.6 en 2002 ; la dette moyenne 707 euros par habitant reste sensiblement plus faible que dans les villes comparables. Les conclusions du rapport de la Cour régionale des comptes de fin 2006 sur la bonne santé financière de la ville et ses **capacités à faire face à de nouveaux emprunts** restent de mise.

Quant aux 16.4 M€ d'investissements, ils ne font pas appel à l'emprunt puisqu'ils sont plus que financés par autofinancement (10.2M€) et des subventions ou compensations de l'Etat (6.5 M€). Ces montants peuvent se comparer à ceux de 2008 : baisse importante des chiffres bruts en 2009 mais baisse légère des chiffres nets de tout apport extérieur (-2.5%). **Mais surtout le budget dégage une marge plus importante pour des opérations nouvelles à 6.2 M€ contre 4.5.** Cette marge est certes relativement limitée comme la municipalité le dit et il faut tenir compte des engagements de la ville " hors bilans ". Les garanties d'emprunts pour le logement social constituent de loin le poste majoritaire du "hors bilan" à 78 M€ mais il correspond à une politique constante et souhaitable de la ville et l'on n'a pas constaté de problèmes dans le passé. Quant à la ZAC, des Chantiers, on peut s'interroger sur le montant net actuel de 37M€ alors que l'engagement initial s'élevait à 15M€ (8.4% des 180M€ du projet).

Les possibilités d'investir nous semblent donc heureusement conséquentes si on y rajoute les capacités à emprunter pour financer l'avenir. Ce qui est donc le plus important pour le développement économique mis en avant par la municipalité, c'est d'imaginer, monter et

mettre en œuvre des bons projets dégageant une rentabilité intéressante pour la ville et permettant ainsi de financer les autres politiques notamment en matière sociale. Il faut recadrer l'opération des Chantiers, ce qui sera difficile en raison des engagements passés avec le promoteur et ce d'autant que la crise est là. Au delà, il faudra remplir une page qui est blanche et dont l'écriture demandera plusieurs années.

En ce qui concerne l'assainissement, on peut noter dans ce budget primitif une baisse des investissements de 10% dans l'attente de la signature du 4ème contrat d'agglomération pluriannuel avec l'Agence de l'Eau Seine -Normandie.

Quels déplacements à Versailles et dans son bassin de vie ?

La politique des déplacements a été au cœur de la campagne des municipales. Tous les candidats ont proposé de faire baisser les tarifs de stationnement effectivement trop hauts. Il ne faudrait pas cependant que cette mesure phare cache une remise en cause des transports en commun dont le développement est nécessaire directement pour éviter la congestion croissante et indirectement pour améliorer notre environnement. **L'appréhension contre les bus et les autocars, notamment ceux qui viennent des communes voisines, n'est pas de mise** : ce sont autant de voitures en moins. Qu'est devenu le projet de transport en commun en site propre TCSP ou de Bus à haut niveau de service BHNS ? Pour le moins, la politique des petits pas vers plus de voies spécialisées bus -et ouvertes aux vélos- doit préparer l'avenir des bus en site propre.

La remise en cause de la ZAC des Chantiers a emporté avec elle le projet de rénovation de la gare et le pôle multimodal d'échange, pourtant tous deux financés dans le contrat de projet Etat-Ile de France. Un accord semble très **heureusement trouvé pour réaliser enfin l'accès nord de la gare côté rue de la Porte de Buc dont les travaux pourraient commencer en 2009.**

L'engagement en faveur des circulations douces-piétons et vélos- a été largement confirmé par les mesures prises en 2008 (piste du boulevard du Roi) ou programmées (Avenue de Paris, Boulevard de la Reine, liaison avec Porchefontaine) en plus du programme triennal déjà décidé. Le maire nous a annoncé le **maintien de la Commission des circulations douces** où nous sommes actifs et qui a si bien travaillé avec les services de la ville durant la mandature précédente aussi bien sur la planification que sur la conception technique des projets concrets.

ACCIDENTS DE LA ROUTE A VERSAILLES				
A noter 4 morts entre le 24/11 2007 et le 08/03/2008				
Année	accidents	Blessés légers	Blessés graves	Morts
2000	248	270	33	1
2001	220	201	17	4
2002	176	178	22	1
2003	159	145	29	1
2004	147	151	34	0
2005	150	141	21	1
2006	141	135	28	1
2007	130	123	17	2
2008	124	106	11	2
Total (9 ans)	1495	1450	212	13
moyenne	166	161	24	1,5

Quant au Plan Local de Déplacements du Bassin de la Région de Versailles (PLD), il est en panne. Ce PLD est élaboré par un syndicat réunissant la Communauté des 11 communes de Versailles Grand Parc et les 5 communes de Vélizy, Le Chesnay, Bailly, Chateaufort et Les Clayes. Les travaux ont commencé fin 2007 et les associations sont associées depuis février 2008. En réponse à un questionnaire de septembre, nous avons fait part, en coopération avec onze autres associations, de nos réflexions sur ce projet attendu depuis de longues années.

Ce PLD devrait tenir compte du " Plan local de transport " de l'établissement de Paris-Saclay qui se substitue à l'OIN. Nous avons partagé avec d'autres associations nos propositions présentées dans le numéro 10 :

a) moderniser l'axe ferroviaire structurant Versailles-Massy de la Tangentielle sud qui permet l'accès à Orly en 40 mn ; dans un deuxième temps, l'utilisation au-delà de Massy de l'interconnexion souterraine, via une gare sous Orly, des TGV Atlantique et Sud-Est et du contournement Est des TGV offrira une relation avec Orly en 20 mn et un accès à Roissy et à tout le réseau Grande Vitesse européen, c'est-à-dire au monde entier. Cette solution est bien plus intéressante que le métro automatique proposé par Christian Blanc car ce métro serait trop coûteux, peu rentable et trop long à réaliser , ce qui paradoxalement conduirait à développer le trafic automobile, à l'opposé de l'objectif recherché ;

b) mettre en place des lignes de bus en sites propres de rabattement sur les pôles transport de Versailles, Massy et St-Quentin, notamment pour relier Versailles et le RER B.

Essor de Versailles a participé aussi à la concertation sur le projet de Tram-Train St-Germain - St-Cyr qui est un projet essentiel pour l'ouest-parisien. Compte tenu du renforcement du pôle de Versailles-Chantiers dans l'OIN Paris-Saclay, l'idéal serait de faire aboutir la liaison à cette gare, deuxième pôle transport hors Paris et non à St Cyr. C'est la position défendue par Essor de Versailles lors de la concertation, en dépit du surcoût et de l'insertion près du château. **Sauvegarder la révision ou réviser la sauvegarde ?**

Dans le passé, la ville a poussé l'extension de la zone sauvegardée en mettant en avant la plus grande zone de France. La révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) a été ordonnée par arrêté interministériel du 7 avril 1999. Depuis 2004, c'est la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC) qui doit en assurer la mise en œuvre. Aujourd'hui, elle demande à la ville de participer au financement de l'opération qui va demander sept années. La Ville a prévu une somme de 50 000€ dans le budget 2009 (secteur habitat-urbanisme). Les délais ne manquent pas d'étonner et il serait paradoxal de payer sans obtenir, comme le souhaite la ville, un assouplissement des règles dans certains secteurs tels que celui de l'hôpital Richaud où le projet de réhabilitation se heurte au coût exorbitant de rachat et à la limitation des surfaces aménageables.

Versailles et les sans-papiers 1996-2008

Le premier numéro de " L'Essor de Versailles " a tenu la " Chronique d'un événement inattendu : la grève de la faim à la cathédrale de Versailles " d'étrangers sans-papiers parents d'enfants français (15 au 27 avril 1996) avec l'ac-

cord tacite de l'Evêché puis le soutien du député-maire Etienne Pinte et de son conseil municipal, du président du Conseil Général Franck Borotra, de l'ancien maire André Damien et de très nombreux Versaillais (250 ont laissé leurs coordonnées). Le 16 janvier, après plusieurs manifestations, le Préfet Erignac (mort assassiné) avait donné son engagement écrit pour la délivrance d'autorisations de séjour portant la mention " sera autorisé à travailler après validation de son contrat de travail par la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi " mais après son départ en février l'engagement ne fut pas tenu. C'est la grève et le mouvement de soutien qui conduisent le préfet Seiller à régulariser la plupart des cas. La procédure versaillaise sera appliquée alors à toute la France.

Le 9 octobre 2008, 100 versaillais se sont retrouvés en cercle et en silence au marché aux fleurs de l'avenue de St-Cloud. C'était le premier " cercle de silence " de Versailles " pour porter l'attention sur les personnes étrangères et sans-papiers venues en France pour vivre mieux ou pour sauver leur vie... ". A l'origine, une initiative des Franciscains de Toulouse le 30 octobre 2007 suivie par plus de 100 Villes en France, de Paris au Vigan : 5000 français chaque mois. **Tous les deuxièmes jeudis du mois, le cercle se forme de 18h à 19h.** Par tous les temps, même dans le froid glacé de ce jeudi 8 janvier où l'évêque de Versailles s'arrêta un moment. Au centre, une lampe-tempête entourée de petites bougies, Lumière semblable à celle de " Guernica ", le tableau où Picasso a voulu mettre, **au milieu de la souffrance humaine, la lampe de l'espoir.**

Un partenariat plus actif avec l'Université ?

Le dynamisme de l'Université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) ne se dément pas. Attirés par la qualité de l'enseignement et de la recherche, les étudiants sont en hausse régulière (+35% en 6 ans) . Les structures d'enseignement et de recherche se multiplient avec une triple caractéristique : la multidisciplinarité, la collaboration avec les entreprises et le partenariat avec les collectivités locales. Le jeu est gagnant pour tout le monde. L'UVSQ est dans le peloton de tête des universités les mieux dotées, juste reconnaissance de ce dynamisme. Une direction de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle a été créée avec le souci de l'embauche des étudiants à l'issue de leurs études.

Et Versailles ? Nous avions déploré dans le passé l'absence quasi totale de partenariat. Le climat semble changer mais très lentement. Après la maison des étudiants de St-Quentin-en-Yvelines, **la maison des étudiants de Versailles** devrait voir le jour à Versailles en collaboration avec la ville mais aucune participation financière de la ville n'est prévue au budget 2009 et sans doute l'implantation dépendra du retrait de l'armée. L'UVSQ, les deux Ecoles Nationales Supérieures du Paysage et d'Architecture et le Centre de Recherche du Château devraient créer ensemble **" l'Institut Patrimoines Durables et Créations " :** c'est la concrétisation d'un projet annoncé lors de notre soirée-débat du 21 novembre 2006 " Enseignement Supérieur et Recherche : un atout pour les territoires - L'exemple de Versailles - Saint-Quentin en Yvelines " organisée sur la base de notre dossier de février 2006.

Reste à espérer qu'une dynamique s'enclenche à l'instar de celles très fructueuses qui existent avec les autres collectivités pour que le développement de l'UVSQ ne se passe pas entièrement ailleurs et **que la Ville et l'Université**

tirent profit de relations renouvelées, notamment dans le cadre de l'OIN . Sinon, l'UVSQ risque bien de devenir seulement l'Université des Yvelines ou du Grand Ouest Francilien selon les termes utilisées par la Présidente lors de ses vœux 2009.

pois de Versailles, dont on pourrait redouter la domination, reste limité (24 % des voix pour 40% de la population) du fait du nouveau système mais aussi du fait de l'élargissement au Chesnay et à Vélizy . Les plus petites communes représentent 22 à 32 voix tandis que les 3 plus grosses ne pèsent que 34 voix et n'ont pas la majorité sans une ou deux autres communes .

communes	Population		%	Vote actuel	% poids en population	Vote selon population	Système proposé	
	1/1/2009	1999					2009 /1999	"population" +3 %
Bois d'Arcy	13 475	12 130	2.02	3	6.0	2	5	6.4
Bièvres (91)	5 112	4 990	2.44	3	2.3	1	4	5.1
Buc	5 675	5 871	-3.33	3	2.5	1	4	5.1
Fontenay le Fleury	12 958	12 676	2.22	3	5.8	2	5	6.4
Jouy en Josas	8 219	8 042	2.20	3	3.6	1	4	5.1
Les Loges en Josas	1 495	1 476	1.29	3	0.7	0	3	3.9
Rocquencourt	3 333	3 251	2.52	3	1.5	1	4	5.1
St Cyr l'Ecole	16 365	15 429	6.07	3	7.3	3	6	7.7
Toussus le Noble	854	717	19.11	3	0.4	0	3	3.9
Versailles	89 490	88 476	1.15	3	40.0	16	19	24.4
Viroflay	16 331	15 265	6.29	3	7.3	3	6	7.7
Versailles Grand Parc à 11	173 307	168 423	2.90	33	77.4	30	63	80.8
Le Chesnay	30 227	28 942	4.44	3	13.5	5	8	10.2
Vélizy	20 271	21 076	-3.82	3	9.1	4	7	9.0
Versailles Grand Parc à 13	223 805	218 441	2.50	39	100	39	78	100

Pour une communauté d'agglomération forte, élargie au Chesnay et à Vélizy avec de nouvelles règles pour décider

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE VERSAILLES

La Communauté de communes de Versailles Grand Parc a atteint aujourd'hui ses limites en matière d'efficacité : " les ressources propres structurellement dégagées chaque année ne lui permettent plus de financer de manière pérenne l'évolution de ses charges " (rapport d'activité 2007),

-les compétences restent trop limitées pour permettre une bonne synergie entre les communes,

-le mode de décision " 1 commune = 3 voix " est paralysant, -son extension géographique est insuffisante.

Le moment est venu de passer à une communauté d'agglomération, dégageant le maximum de synergies au profit de ses membres et capable de se faire entendre et de rivaliser avec les autres structures territoriales (OIN de Paris-Saclay, autres intercommunalités...):

-aux compétences maximales : 4 obligatoires (développement économique, aménagement-transport, équilibre social de l'habitat et politique de la ville), une déjà exercée (environnement) et au moins 2 facultatives (voirie communautaire ou eau ou assainissement ou équipements culturels et sportifs) ,

-élargie à Vélizy, plutôt favorable, mais surtout au Chesnay, malheureusement défavorable d'après les propos récents de son maire, lors des vœux.

-aux ressources adaptées aux besoins (taxe professionnelle unique et dotation plus forte de l'Etat),

-et avec des règles de décision tenant mieux compte des populations.

En ce qui concerne la gouvernance de la future communauté, **nous proposons d'adopter un système de vote qui additionne les 3 voix du système actuel strictement égalitaire et des voix supplémentaires proportionnelles aux populations** (tableau joint). Un tel système, semblable à ceux de l'Union Européenne pour les Etats et pour le Parlement européen, maintient un avantage relatif pour les petites communes sans nier le poids relatif des grandes. Le

La renommée de Versailles s'appuie sur un passé prestigieux s'étendant de la moitié du XVII^{ème} siècle à 1789 ; spécifiquement liée au château, elle attire un nombre très important de visiteurs en provenance du monde entier. Mais, paradoxalement, la ville de Versailles en recueille des retombées économiques relativement faibles, car elle n'a pas pu (ou su) utiliser le prestige mondial de son nom pour son développement économique en attirant sur son territoire des établissements d'excellence de renommée mondiale. **Pour trouver un nouvel élan le développement économique de Versailles doit s'articuler autour de deux axes :**

- la synergie avec le futur « Etablissement public de Paris-Saclay » pour contribuer à l'éclosion d'entités économiques structurantes.

- la mise en œuvre d'une politique de créations d'entreprises grâce à une cellule nouvelle de développement des entreprises, la « Maison de l'Entreprise », au niveau de la Communauté d'agglomération de Versailles (remplaçant la communauté de communes actuelle).

1 – Synergie économique de Versailles et de «l'Etablissement public de Paris-Saclay »

Le développement des établissements universitaires, administratifs, industriels, commerciaux et de l'habitat s'est toujours heurté à Versailles au **problème foncier** : les terrains potentiellement disponibles du plateau de Satory (inclus dans le pôle scientifique et technique de « l'Etablissement public de Paris-Saclay »), des Mortemets et des Matelots sont toujours propriétés de l'Etat (ministères de la Défense ou de la Culture). Or ces terrains sont les seules opportunités de nouvelles constructions significatives à Versailles, à l'exception du site de la caserne Pion qui vient d'être libéré. **La création de l'Etablissement public de Paris-Saclay**

est l'occasion historique d'utiliser ces terrains pour un développement économique déterminant pour la ville. Le maintien de ces terrains dans le domaine du château ne renforcera pas la fréquentation touristique du château mais occultera à jamais le développement économique de la ville. **Il est donc impératif que les contraintes actuelles pesant sur les terrains soient enfin levées et que la ville de Versailles fasse rapidement des propositions d'implantation sur son territoire d'établissements d'excellence, en majorité publics, bénéficiant dès leur création du renom mondial de Versailles.** Sinon ces implantations se concrétiseront hors de Versailles.

La Ville de Versailles doit engager, dans une vision globale, les études d'implantation des entités suivantes aux Mortemets, aux Matelots, sur le plateau de Satory et dans l'enceinte de l'ancienne caserne Pion :

- **le Siège de l'Établissement public de Paris-Saclay** (conformément à la motion adoptée le 16 décembre 2008 par le Conseil de Versailles-Grand Parc).

- dans le cadre de l'Université de Versailles-Saint-Quentin, **un Centre Universitaire de haut niveau** rassemblant dans un campus des étudiants en doctorat et des Centres de Recherche, en Sciences (par ex. les biotechnologies) et en Lettres (par ex. histoire du XVII^{ème} siècle).

- **des plates-formes technologiques** en synergie avec les organismes de recherche précédents, en complément de l'objectif initial de MOV'EO à Satory. D'où l'importance de la réalisation de l'implantation des entités prévues sur 60 000 m² autour de 3 thèmes :

- la mécatronique : *Mov'eo Tronics*
- les systèmes avancés d'aide à la conduite : *Mov'eoLab*
- les interfaces facilitées pour le handicap : *CEREMH* (*Centre de Ressources Mobilité et Handicap*).

2 - Développement local des entreprises et de l'emploi

L'économie locale sera vitalisée par ces investissements de haut niveau, mais devra être renforcée par la **création d'une cellule de développement local des entreprises au niveau de la Communauté d'agglomération**. La mission de cette cellule « **Maison de l'Entreprise** » dépassera largement l'objectif de la pépinière d'entreprises prévue à Moser et sera plus étendue que celle de la « Maison de l'Entreprise » de Saint-Quentin. Elle aura pour objectif de faciliter, dans la Communauté d'agglomération, la création d'entreprises nouvelles et l'extension d'entreprises existantes, en synergie avec les Services compétents de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin. La cellule, composée de personnes expérimentées anciennes créatrices ou gestionnaires d'entreprises, facilitera l'émergence de réseaux d'entreprises et travaillera en partenariat avec les entités spécialisées existantes : Services de l'Etat et du Conseil Général (Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, Pôle Emploi, Orientation et Formation, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales), C.C.I. et Chambre des Métiers, Université et Ecoles.

La cellule rassemblera avec l'aide de ses partenaires, les éléments suivants :

- le recensement des entreprises moyennes et importantes, en précisant les activités par branches.
- le recensement des emplois et services existants avec description de leur structure.
- l'inventaire des demandes de main d'œuvre et des besoins non satisfaits (solvables ou non solvables) des entreprises, des collectivités locales et des familles détermi-

nation des compétences exigées, en particulier des besoins en services d'utilité sociale : aides à domicile, gardes d'enfants, environnement.

- la monographie des communes, des quartiers et des zones rurales : nombre de demandeurs d'emploi (avec structure des âges, des niveaux de formation et des métiers), description de l'habitat, avec détermination des niveaux de qualité et des possibilités de construction (P.L.U., Z.A.C., projets d'urbanisme, ...).
- la monographie des établissements scolaires et universitaires.

La cellule « Maison de l'Entreprise » sera alors en mesure d'assurer les actions suivantes :

a) Politique prospective de créations d'entreprises dans la Communauté d'agglomération, en particulier dans les nouveaux secteurs d'emplois.

b) Aide à la création, à l'extension, à la transmission et au financement des T.P.E. (Très Petites Entreprises) et des P.M.E. en partenariat avec les Chambres consulaires et les organismes bancaires, grâce à la présence de Cabinets-conseils gratuits.

c) Inventaire des emplois potentiels, avec la modification prévisible de la structure des emplois existants.

A titre d'exemple, on peut citer :

- les emplois artisanaux et commerciaux classiques.
- l'amélioration et la protection de l'environnement : surveillance, entretien (en particulier des forêts, y compris privées), plantations, ramassage et élagage pour fourniture de bois de chauffage en vue de l'utilisation dans les bâtiments à usage collectif au niveau de la Communauté d'agglomération, isolation des immeubles et maisons.
- le recyclage de certains produits et le traitement des ordures ménagères.

- les emplois relatifs à la sécurité : écoles, transports en commun, prévention de la délinquance.

- les emplois de proximité : aide aux personnes âgées ou handicapées, aide aux familles pour les tâches ménagères et la garde des jeunes enfants.

- les services de santé et sociaux, en précisant le nombre et les fonctions respectives des Centres sociaux.

- le soutien scolaire et psychologique des enfants en difficulté, en partenariat avec les agents de l'Education Nationale et les associations des parents d'élèves au niveau de l'école primaire, du collège et du lycée.

- l'insertion économique des personnes en difficulté sociale ou psychologique.

- les emplois culturels et de loisirs.

d) Orientation scolaire et professionnelle avec bilans de compétences et psychologique en partenariat avec l'Education Nationale, des entreprises et des organismes compétents : Chambres consulaires, A.F.P.A. (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes), G.R.E.T.A. (Groupement d'établissements publics d'enseignement pour adultes), à l'instar du Centre de Bilans et d'Orientation professionnelle de Saint-Quentin.

e) Collecte des demandes et des offres de formation continue (générale et professionnelle).

f) Politique d'insertion par l'économie en distinguant les ateliers de formation, les associations intermédiaires et les entreprises d'insertion.

LA PRÉSERVATION D'UN COMMERCE DE PROXIMITÉ SUR LA VILLE DE VERSAILLES

En 2004, sur le périmètre de la Communauté de communes

de Versailles Grand Parc (151 000 ha et 61 000 ménages), un diagnostic a formalisé un état des lieux du commerce (recensement de l'offre, analyse qualitative de l'offre, enquête sur les comportements d'achats...).

Le diagnostic a mis l'accent sur :

- . une densité d'offre dans la moyenne en nombre (près de 1300 commerces sur la seule ville de Versailles à ce jour), mais limitée en surfaces,
- . un maillage important de proximité, mais pas tout à fait complet

. une offre fortement marquée par les services (agences immobilières, banques et assurances...)

- . un maillage serré en moyennes surfaces alimentaires
- . un rôle particulièrement important des marchés non sédentaires, du moins des Carreaux Notre Dame
- . des comportements d'achats atypiques de la part des habitants du Grand Parc

. 60% des dépenses alimentaires maintenues sur le territoire, mais 88% restent à proximité; Parly 2 et Vélizy 2 sont les principaux lieux d'achats des Versaillais en équipement de la personne...

. des comportements d'achats extravertis en équipement de la maison, en l'absence d'une offre généraliste sur le territoire

. une réponse aux besoins de proximité, mais une insuffisante attraction pour les produits de beauté

. une situation très disparate dans le domaine des produits « culture-loisirs »

. un marché de plus de 764 M€2004, avec des perspectives de croissance

Sur la base de ces données, 6 Orientations ont été finalisées dans la « Charte 2005-2010 du Développement commercial » en vue de définir un Schéma Directeur :

- a) renforcer l'offre de proximité (achats courants)
- b) diversifier l'offre commerciale
- c) pérenniser le rôle des marchés commerciaux non-sédentaires
- d) aménager les centralités urbaines afin de faciliter le fonctionnement du commerce
- e) guider les consommateurs avec une signalétique de proximité
- f) développer l'identité de chaque commune au sein de l'ensemble du Grand Parc

Le diagnostic et la Charte n'ont pas constitué le cadre du travail municipal dans son passé récent. **La nouvelle municipalité en a pris conscience et mobilise les principaux partenaires institutionnels (Comité des banques des Yvelines, CCI de Versailles, Chambres des métiers et UVCIA) qui ont conjointement ratifié (02/10/08) une « Charte du développement commercial »** afin de mieux préserver la mixité du commerce de proximité. Dans le magazine « Versailles » de Décembre 2008 /Janvier 2009 la municipalité a ouvert un dossier sur l'accroche « Acheter Versaillais » afin de mettre en valeur les commerçants de Versailles : « Privilégier le commerce de sa ville, c'est en assurer sa pérennité » et « Préserver le maillage commercial, c'est préserver la vie des quartiers »

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : VERSAILLES À LA TRAÎNE

La coopération décentralisée, c'est la possibilité pour une collectivité locale de nouer des partenariats avec des collectivités étrangères et de pouvoir ainsi établir des

échanges, promouvoir ou soutenir des projets. Depuis une dizaine d'années de nombreuses collectivités (régions, départements, communes) sont devenues des acteurs de la solidarité internationale à travers la coopération décentralisée avec les pays émergents et jouent un rôle essentiel en complément de l'aide publique apportée par les structures centrales (Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, Agence Française de Développement) malheureusement en deçà des engagements internationaux.

Cette coopération repose à la fois sur des échanges institutionnels entre les collectivités et leurs exécutifs mais aussi sur la mobilisation d'acteurs divers : services des collectivités, tissu associatif, ONG, écoles, universités, hôpitaux, acteurs socio-culturels, acteurs économiques (chambres consulaires, entreprises)...

Elle permet des rencontres et des brassages entre personnes d'origine, de culture ou d'âge différents et contribue à la sensibilité aux problèmes du développement.

La Ville de Versailles n'a jamais fait de la coopération décentralisée un axe fort de sa politique. Aucun jumelage ou partenariat avec des collectivités de pays défavorisés n'a été mis en place. Il existe une association au niveau national, Cités Unies de France (anciennement Fédération Française des Villes Jumelées) qui anime un réseau de 3 000 collectivités (régions, départements, communes) engagées dans la coopération décentralisée, mais la Ville de Versailles n'en fait pas partie.

L'ancienne municipalité soutenait bien des initiatives prises par des associations locales qui interviennent au Niger (Orion), au Bénin, au Cambodge (SIPAR), à Madagascar, au Liban, en Haute Egypte... Mais il s'agissait de soutiens ponctuels n'impliquant pas directement la Ville. La seule initiative originale a consisté dans l'aide à une association fondée par des agents de la Ville employés au service Propreté Urbaine originaires de la ville de Gouméra au Mali. Cette association avait pour objet de financer des projets de développement en matière de salubrité et de santé. Mais cette action restée confidentielle n'a pas été relayée auprès de la population.

Dans le programme de l'Agenda 21 publié par la Ville en janvier 2007, à la rubrique « économie » la dernière action mentionnée s'intitule : « développer la coopération décentralisée à l'égard des pays défavorisés ». Mais aucune modalité concrète n'est précisée et il s'agit plus d'un vœu pieux...

La nouvelle municipalité ne semble pas avoir fait non plus de la coopération décentralisée un axe de sa politique. Dans le budget 2008, seules quatre associations bénéficiaires d'une subvention et cela pour des montants très faibles:

-Alternative Solidarité Bénin	1 000€
-Amis de la Haute Egypte	2 500€
-Orion	2 500€
-SIPAR	9 300€

A la lecture du guide des associations édité pour le festival des associations de septembre dernier, on découvre qu'il y a **plus de 20 associations implantées à Versailles qui soutiennent des projets dans des pays émergents, sans compter les actions menées par des maisons de quartier, des collèges, des lycées, des mouvements de jeunesse comme le mouvement scout, des associations d'étudiants, le commerce équitable.** Ainsi le magasin de la Ville du mois de décembre consacre un article à une association du quartier de Porchefontaine « Sesakinoufo » qui apporte une aide à des écoles du Burkina Faso.